

Commune de Saint Amand sur Fion

Réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Présents : Sylvain Lanfroy, Jean-Claude Joffres, Victorien Leblanc, Coralie Soudant, Chantal Depaquis, Xavier Lefèbvre, Florian Baudot, Jérémy Albertini.

Absents : Laurence Leblanc, Viviane Ovide, Grégor Gimenez, Lucie Sébille.

Pouvoirs : Sandrine Carré à Florian Baudot, Julien Bricquet à Jérémy Albertini, Pauline Henry à Coralie Soudant.

Le maire ouvre la séance à 20h30,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le secrétaire de séance est : Madame Coralie SOUDANT

○ **Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2024**

Après relecture, le compte rendu relu est adopté

○ **Personnel :**

▪ **Horaires annuels**

Dans l'attente de l'avis du CST du Centre de Gestion de la Marne (CDG51), non reçu, le sujet est reporté au prochain Conseil

▪ **Prévoyance / Mutuelle**

Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions. Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine professionnelle et préventive une équipe pluridisciplinaire composée de conseillers en prévention des risques, ergonome, psychologue du travail, référent handicap. En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention proposée par le Centre de gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant sur la levée d'un tarif forfaitaire par agent et par an, fixé annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de gestion, réalisé sur la base des effectifs au 1er Janvier de l'année à échoir, déclarés par la collectivité co-contractante. Pour tout agent recruté en cours d'année faisant l'objet d'une intervention du CDG dans le cadre du conventionnement, le tarif annuel forfaitaire sera facturé à la collectivité employeuse,

Considérant, que la collectivité ne dispose pas ou plus au 1^{er} Janvier 2024 de conventionnement à un service de médecine de santé au travail,

Il propose l'adhésion à la convention santé prévention du Centre de Gestion de la Marne à compter du 1^{er} juillet 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal),

- **DECIDE** d'adhérer à compter du 1er juillet 2024 à la convention santé prévention du Centre de Gestion de la Marne
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante,
- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents

○ **FINANCES :**

▪ **Informations sur décisions modificatives (DM) de budget**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des DM suivants, sur le budget de l'exercice 2024

Comptes dépenses :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2313 / OPFI	Constructions	100 000,00	
23 / 2313 / 52	Constructions		100 000,00
23 / 2313 / 202301	Constructions		1 000,00
21 / 21611 / 55	Biens sous-jacents	100,00	
21 / 21611 / 56	Biens sous-jacents	900,00	
	Total	101 000,00	101 0,00
			102

Comptes recettes :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 238 / 52	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations		100 000,00
041 / 238 / OPFI	Avances versées sur commandes d'immobilisations	100 000,00	
	Total	100 000,00	100 0,00

▪ **Taux de Taxe d'aménagement**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré (6 votes pour, 2 votes contre) décide de modifier les taux de taxe d'aménagement comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

conserver le taux de taxe d'aménagement à 1% sur l'ensemble du territoire de la commune sauf dans les zones 1AU et 2AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) où il sera fixé à 10% (plan annexé à la délibération). Cette application d'un taux majoré est motivée par l'absence complète de tous réseaux dans ces zones 1AU et 2AU (électricité, télécom, eau, éclairage public) et de tout aménagement public paysager, de circulation en bordure ou sur voie.

charger le Maire de notifier cette décision à la direction des finances publiques.

○ **PROJET LION D'OR**, Etat d'avancement des demandes de subvention, des processus d'appel d'offres, étude d'une organisation provisoire au Lion d'Or

Le maire informe le conseil que les estimations de l'architecte sont toujours en cours (pour l'instant estimé à 950.000 euros HT). Des discussions ont lieu avec les bureaux de contrôle sur les contraintes qu'ils fixent. Le chiffrage devrait être terminé fin juillet. L'approche retenue prévoit 3 phases du chantier.

L'Etat a accordé une subvention au titre de la DETR, d'un montant de 192.152 euros. La demande auprès du Conseil Départemental sera instruite en septembre (environ 115.000 euros). Les fonds régionaux ne peuvent être demandés que sur la base des devis c'est-à-dire, après les appels d'offres.

Le Conseil Municipal souhaite engager les appels d'offres et donne mandat au Maire pour les réaliser ainsi que toutes formalités administratives y afférant, étant rappelé que la décision de faire ou pas dépendra des devis et du total des subventions accordées.

○ **PROJET EGLISE SASF Phase 1**, point sur les avenants, le planning de travaux et le budget

Le Maire informe le Conseil sur l'état d'avancement des travaux et des réalisations financières. Le Chantier rencontre des imprévus :

Les toitures des chapelles ne pourront pas se faire en pavillon, mais seront plates recouvertes de cuivre (cela entraîne un avenant de -42.506 euros). Les discussions sur les retards avec indemnités et travaux supplémentaires relatifs à la corniche se finalise avec une plus-value de 80.760 euros et une moins-value de -33.696. Également un avenant de -5.000 euros sur le lot 5 Vitrail.

Compte tenu des aléas, le Conseil donne pouvoir au Maire de signer les avenants. Un point sera fait régulièrement lors de chaque Conseil pour mesurer le besoin d'emprunt final sur le chantier de la phase 1 (estimé à ce jour à 120.000 euros)

○ **PROJET EGLISE SASF PHASE 2**, état d'avancement des demandes de subvention

L'Etat n'a pas donné suite à la demande de subvention DETR pour la phase 2 des travaux de l'église (demandée en même temps que celle pour le Lion d'Or, la rénovation du Lion d'Or a été retenue en priorité).

Le Ministère de la Culture (DRAC) n'a pas formalisé son subventionnement, à ce jour.

Le Maire propose de finir d'abord la phase 1 sans faire de chevauchement de travaux avec la phase 2 pour bien clarifier le contenu de l'enveloppe.

La décision de préparer la phase 2 sera étudiée lors de l'élaboration du budget 2025.

Le Conseil Municipal valide cette approche.

○ **ELECTIONS LEGISLATIVES** des 30 juin et 7 juillet 2024.

Les membres du Conseil Municipales se coordonnent pour organiser les bureaux de votes des deux dimanches des élections. La composition des équipes sera affichée comme à l'accoutumée.

○ **QUESTIONS DIVERSES**

▪ Animations : Fête nationale 14 juillet et Fête Patronale 2eme WE de septembre.

Pour le 14 juillet, la même organisation est prévue avec un feu d'artifice. Mme Soudant s'occupera de planifier les présences. M. Leblanc se charge de l'organisation.

Pour la fête patronale, le Conseil décide d'animer la soirée du samedi avec un feu d'artifice.

M. Leblanc annonce la présence d'un manège pour petits.

Des jeunes se proposent de réactiver l'Association des Jeunes de St Amand pour organiser fleurs et buvette. M. Leblanc se chargera de les accompagner pour les formalités.

▪ Organisation des mariages, Baptêmes républicains durant l'été.

Les membres du Conseil planifient leur participation avec le Maire pour officier les enregistrements

▪ Bilan Festival La Tête dans Fion, Fêtes à Coulvagny et La Cense

Le Festival s'est bien déroulé, sans difficultés particulières, ainsi que les fêtes de Coulvagny et La Cense

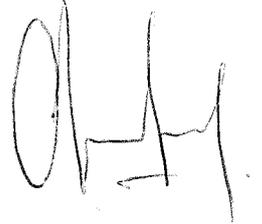
▪ Livres de la Bibliothèque.

Sur proposition du Maire, après dons à l'école, le reste des livres de la bibliothèque seront donnés à l'association « au fil des chemins » pour tri et recyclage en collectivité ou poubelle.

▪ Locataires 35 rue du Nochet.

M. et Mme Gehin sollicite la municipalité pour un mois supplémentaire de préavis. Le Conseil Municipal accorde une prolongation jusqu'au 31 juillet 2024.

La séance est levée à 22h32.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.